



1 MAITRE OU MAITRESSE DE MAISON au Foyer Martin Luther King sur le site de Falaise – CDI temps partiel – 17.50 h/hebdo *Association des Amis de Jean Bosco*

La Maison d'Enfants à Caractère Social du Foyer Martin Luther King accompagne 14 à 15 jeunes (F/G) en hébergement collectif sur deux sites (lfs et Falaise)

Ets conventionné par le Conseil Départemental du Calvados

L'AAJB EN BREF

- **38** établissements et services
- Plus de **11.100** hommes, femmes, enfants et familles accompagnés
- **690** professionnels
- **13** directions d'établissements
- Un **champ d'action** riche : handicap, protection de l'enfance, logement/hébergement social et d'urgence, insertion professionnelle, personnes âgées, asile, médiation et parentalité.

Date de dépôt l'offre : 03/02/2025

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement éducatif d'un groupe de 4 à 5 jeunes (garçons et filles) âgés de 8 à 18 ans sous l'autorité d'un chef de service éducatif





MISSIONS PRINCIPALES

- Tenue de la maison et confection des repas,
- favoriser le développement de l'autonomie des jeunes accueillis,
- Economat domestique et entretien des équipements,
- Veille sur la sécurité des locaux,
- Contribution à une vie de groupe chaleureuse,
- Intégration du lieu de vie dans son quartier.

PROFIL

- Certificat de maître ou maîtresse de maison apprécié,
- Expérience acquise auprès du public accueilli,
- Bon sens relationnel,
- Personne dynamique, autonome, rigoureuse et appréciant le travail en équipe.

CONDITIONS

-  **Type de contrat : CDI temps partiel**
17 h 30 min par semaine sur *3 jours dont le mardi matin*
-  **Rémunération** : Selon expérience et grille indiciaire en vigueur - CCNT du 15/03/1966
-  **Autre** : Permis B obligatoire
-  **Poste à pourvoir de suite**

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur CV accompagné d'une lettre de motivation à l'attention de Monsieur PORET, Directeur : fmlk@aajb.asso.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 21/02/2025

« A compétences égales, une attention particulière sera accordée aux travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi de l'article L.5212-2 du code du travail ».

Rejoindre l'AAJB c'est œuvrer au service des personnes en situation de vulnérabilité pour leur permettre d'être acteur de leur vie. C'est être acteur d'une société solidaire et inclusive. C'est intégrer un collectif engagé, porteur de valeurs humaines fortes. C'est aussi cultiver et développer ce pouvoir d'agir pour donner un sens à son engagement et s'ouvrir sur de nouvelles perspectives aujourd'hui incontournables, mais riches.